

Champhol, le 22 avril 2021

Soutien au collectif Arts Vivants Ensemble 28,
Non aux restrictions des libertés fondamentales
et du droit à manifester

L'Union syndicale SOLIDAIRE 28 soutient le collectif Arts Vivants Ensemble 28 dans sa manifestation du samedi 24 avril et condamne une nouvelle fois les restrictions qu'impose la préfecture au mouvement social et à la manifestation prévue. En effet la préfecture d'Eure et Loir a refusé que les musiciens – musiciennes puissent s'exprimer, jouer et former le « Plus grand orchestre de l'Univers » en mobilisant des prétextes sanitaires alors même que les intermittents et les précaires ont fait preuve, lors de leurs précédentes mobilisations, de leur sérieux quant au respect des mesures sanitaires destinées à ralentir la diffusion de la COVID-19. De plus de telles initiatives sont autorisées ailleurs en France et même à l'étranger au nom du respect des libertés fondamentales.

Pour l'Union Syndicale SOLIDAIRE 28, c'est bel et bien une nouvelle tentative de musellement du mouvement social et une nouvelle atteinte grave aux libertés fondamentales et notamment la liberté d'expression.

L'Union Syndicale SOLIDAIRE 28 exprime à nouveau son soutien au Collectif Arts Vivants Ensemble 28 mobilisé entre autres pour :

- La réouverture des lieux culturels
- La prolongation de l'année blanche
- L'annulation de la réforme de l'assurance chômage

L'Union Syndicale SOLIDAIRE 28 appelle toutes et tous à se joindre au rassemblement du samedi 24 avril sur la butte des charbonniers de Chartres.

Contact presse :
Téléphone : 06 38 35 71 25
solidaires28@laposte.net